

L'origine des maisons de Blonay et d'Oron

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

se rapportant aux objets et repères apparents, à défaut de musée en plein air genre pompéien.

L'exploration du terrain n'est au reste point achevée et la suite de ce travail réserve probablement encore des découvertes du plus haut intérêt, si du moins l'Association du Vieux-Lausanne dispose de ressources suffisantes. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait non seulement que les intéressés renonçassent à donner trop d'éclat aux questions de méthode, mais que les amis de l'histoire veuillent bien soutenir l'œuvre généreusement.

Le Vieux-Lausanne a vaillamment consacré tout son capital à assurer les travaux faits jusqu'ici. Il serait incapable de poursuivre si de nouveaux dons ne lui parvenaient pas bientôt. Or, on en conviendra, il serait désolant de devoir interrompre des fouilles qui se sont montrées si révélatrices.

L. BOSSET, arch.

L'origine des maisons de Blonay et d'Oron

L'origine des maisons de Blonay et d'Oron a été étudiée à plusieurs reprises ; par Frédéric de Gingins, d'abord, puis par le comte Amédée de Foras et enfin par Albert de Montet¹. Malheureusement, cette étude a été faussée par l'emploi de deux documents considérés comme essentiels et que leurs interprètes ne connaissaient que par des analyses et des copies défectueuses.

Il s'agit en premier lieu d'une charte de 1080 concernant l'abbaye d'Abondance et de laquelle Frédéric de Gingins avait relevé comme témoin Amédée de Blonay,

« qui revendique l'avouerie de l'église d'Agaune ». Gingsins citait sa source : le recueil de l'abbé Charleti de Saint-Maurice, érudit du XVIII^{me} siècle. Or, l'acte en question est de 1108 et non pas de 1080; c'est ce que l'on nomme l'acte de fondation de l'abbaye d'Abondance. Amédée de Blonay y paraît en effet comme témoin. Mais il n'y est pas question de l'avouerie d'Agaune. Seulement, dans le recueil de Charleti, ce document est précédé d'une note de 1090 (et non 1080) mentionnant à cette date que Gui était prévôt de Saint-Maurice et que sous lui Amédée, qui est le comte de Maurienne, et non le seigneur de Blonay, prétendait à l'avouerie de ce monastère².

Le second document a été publié par les Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Genève. On y voit qu'à la demande d'Aymon de Blonay, son cousin et ami, le seigneur Aymon de Faucigny lui donne en libre alleu le lieu au territoire de Saint-Paul où il vient de construire un château. Ce texte a été reproduit d'après une copie du XIV^{me} siècle qui porte la date de 1146. Mais cette date est fausse. D'autres copies et d'autres documents¹ montrent qu'un C a été effacé dans l'acte original et qu'il faut lire 1246 et non 1146³. Dès lors toutes les considérations que l'on a voulu en tirer sur la parenté des Faucigny et des Blonay tombent. Cette parenté existe cependant, mais de tout autre manière.

La conclusion d'une étude attentive de ces textes — étude critique que je ne puis reproduire ici⁴ — m'amène donc à leur donner une valeur très différente de celle qui leur a été attribuée jusqu'ici, et c'est sur d'autres documents qu'il faut fonder l'origine de la maison de Blonay.

Le document essentiel est celui très connu par lequel, le 26 avril 1068, l'abbé de Saint-Maurice donne à Eldegarde, femme d'Otton, avoué de l'abbaye, et à leur fils Vaucher, la jouissance du village et de l'église d'Attalens, situés au comté de Vaud, dans la fin ou territoire de Vassin. Cet Otton est déjà cité en 1038 et 1051 comme avoué de Saint-Maurice. Quant à son fils Vaucher, nous croyons qu'il est le même personnage que Vaucher de Blonay à qui l'évêque Lambert de Grandson donna, entre 1090 et 1097, la ville de Vevey. Diverses preuves à l'appui peuvent être données : la principale est que la terre d'Attalens appartenait en 1134 et en 1166 aux Blonay ; puis Amédée de Blonay, petit-fils d'Otton, est comme lui avoué de Saint-Maurice dans la même région ; enfin ces biens sont concentrés dans le territoire de Vassin qui allait de Vevey au bord du Léman jusqu'à Attalens sur les monts.

D'où venait l'avoué Otton lui-même ? Le nom de son fils, Vaucher, est caractéristique. On le retrouve à la même époque chez les Grandson, et précédemment chez les sires de Salins. Ceux-ci jouèrent dans notre pays un rôle considérable sous le règne du roi de Bourgogne Rodolphe III, dont ils étaient proches parents par les femmes. Vaucher, seigneur de Salins, était neveu des évêques Hugues de Genève et Henri de Lausanne, frère d'un autre Hugues, archevêque de Besançon, qui reçut de Rodolphe III le comté de Nyon et possédait d'autre part Cully.

Or, un des oncles de Vaucher de Salins, nommé Luithard, avait reçu du même roi le quart du territoire de Vassin, qui revint après sa mort à son frère l'évêque de Genève. Et ce Luithard pourrait être identifié avec un personnage du même nom que des documents de l'abbaye

de Saint-Maurice montrent possesseur vers l'an 1000 de biens à Chardonne et aux environs qui sont, comme Attalens, dans ce même territoire de Vassin, comme aussi Blonay par conséquent.

Conclusion : l'avoué Otton, de 1038-1068, est l'ancêtre direct de la maison de Blonay, et il paraît appartenir à la famille de Luithard de Salins, cousin germain du roi Rodolphe III et du comte Humbert aux Blanches Mains, le fondateur de la dynastie de Savoie⁵.

* * *

Tout ceci nous conduit à écarter l'hypothèse d'une descendance des Blonay de la maison de Faucigny par les mâles, mais elle n'exclut point celle des alliances. Il y en eut même plusieurs : ainsi Vaucher de Blonay fut père d'Amédée de Blonay et du doyen Ermenrad ou Aymerard propriétaire d'Attalens, et ces deux prénoms proviennent des Faucigny, de leur mère peut-être. Une autre alliance explique un fait historique important : l'origine des possessions des Blonay en Savoie.

Le comte de Foras faisait les Blonay originaires de Savoie, leurs cousins de Vaud étant des cadets. Il se basait sur deux documents inexactement rapportés : la fondation du château de Saint-Paul en 1146, alors qu'il s'agit de 1246, et la construction du château de Blonay en Vaud, en 1175, alors que cette date n'a été avancée qu'au XVIII^{me} siècle par Mgr de Lenzbourg à titre hypothétique, et qu'il ne peut s'agir en l'espèce que d'une réédification. En réalité, Blonay (le lieu et non le château) est déjà cité avant l'an 1011⁶, et l'on sait mieux aujourd'hui dans quelles conditions est né le château de Saint-Paul.

Mais après l'impression de son étude sur les Blonay,

le comte de Foras a découvert et publié un rouleau de parchemins du prieuré de Saint-Paul qui infirme sa manière de voir⁷. Le savant continuateur du comte de Foras, M. le baron d'Yvoire, a bien voulu d'ailleurs me dire qu'il avait trouvé des notes de son prédécesseur, revenant sur son opinion, et concordant avec les conclusions que j'aurai l'avantage de vous présenter.

La réalité est que la seigneurie de Saint-Paul appartenait aux Faucigny, qui en avaient hérité, on ne sait comment, des nobles de Bex, dont on connaît mal le rôle important qu'ils durent jouer sur les bords du Léman au début du XII^{me} siècle. Les chartes du prieuré de Saint-Paul établissent en effet que de 1222 à 1234, Aymon II de Faucigny, le beau-père de Pierre de Savoie, est le seigneur du lieu. Il approuve, il confirme, il promet de défendre des donations faites au moûtier. Mais en 1237, semblable approbation est donnée par Elisabeth ou Belon, dame de Saint-Paul, qui apparaît déjà en 1222 auprès du seigneur de Faucigny, mais n'est point son épouse ; celle-ci étant Béatrice de Bourgogne. Belon est femme de Guillaume, seigneur de Blonay sur Vevey, dont elle était veuve en 1210, date à laquelle elle transige avec le chapitre de la cathédrale de Lausanne au sujet de biens à Montigny près d'Evian. Elle mourut peu avant 1246, après avoir associé à la possession de la seigneurie de Saint-Paul l'un de ses fils, Aymon de Blonay.

Si le sire Aymon de Faucigny s'efface devant dame Belon, alors qu'il mourut après elle, c'est que Saint-Paul appartenait bien à elle-même. Comment, il est assez aisé de le deviner. Elle eut entre autres deux fils : Henri qui mourut jeune et Aymon qui lui succéda. C'est par elle que les deux prénoms entrent dans la famille de Blonay. Or, le sire Aymon de Faucigny était fils d'un Henri,

fils d'un autre Aymon. La transmission des prénoms témoigne de la parenté. En tenant compte des dates, on peut affirmer que dame Belon était sœur d'Henri et tante d'Aymon de Faucigny. Aymon de Blonay, son fils, est alors cousin germain du puissant sire de Faucigny.

C'est même ce que déclare formellement ce dernier, en 1246, en appelant Aymon de Blonay son cousin et ami. Dans cet acte, il lui donne et cède en libre alleu le terrain, au territoire de Saint-Paul, où il veut construire un château, une ville et d'autres appartenances. Précédemment, un acte de 1234 d'Aymon de Savoie, le fondateur de Villeneuve, avait déjà reconnu à Aymon de Blonay la plénitude de ses droits seigneuriaux sur Saint-Paul, et en même temps que le seigneur de Faucigny, en avril 1246, le comte Amédée IV de Savoie promet de maintenir le sire de Blonay dans la possession « de la maison forte et de la ville qu'il veut édifier sur son propre sol et pur alleu de Saint-Paul⁸. »

Saint-Paul n'est donc pas un fief des Faucigny, mais un franc alleu qu'Aymon de Blonay tient de sa mère et où il veut en 1246 construire une ville et une maison forte. Le comte de Savoie donne son approbation comme souverain et le sire de Faucigny agit de même comme chef de famille. Sa déclaration de 1246 constitue de fait l'abandon définitif de ses droits sur un territoire détaché des biens des Faucigny et devenu visiblement la dot et l'apanage de dame Belon.

Aymon devenait par là même un personnage singulièrement important, puisque au nord du Léman il possédait Blonay, la moitié de Vevey et la rive de Montreux à Chillon, et au midi la seigneurie de Saint-Paul allant de Bernex aux abords de Saint-Gingolph à l'est, à Neuvecelle aux portes d'Evian à l'ouest, avec le droit de pêche

sur le lac. Il était ainsi, dans une certaine mesure, le maître du débouché du Rhône sur le Léman, et sa puissance s'affirma dans la suite même vis-à-vis de son petit-cousin Pierre de Savoie avec lequel il traite d'égal à égal dans un différend qui a tout l'air d'être une querelle de famille⁹.

* * *

Cependant, au moment même où les Blonay gagnent Saint-Paul, ils perdent Attalens et Oron. La donation de l'église d'Attalens à l'abbaye de Hautcrêt par le doyen Ermenrad de Blonay en 1166 montre qu'à cette date les Blonay possédaient encore la localité. Quant à Oron, ces seigneurs sont en 1137 et 1152, probablement encore en 1164, avoués pour l'abbaye de Saint-Maurice. Ils y possèdent ainsi l'autorité prédominante, tandis qu'un fonctionnaire de l'abbaye, le vidomme ou mayor, y exerce l'autorité directe. Mais en 1215 apparaît un seigneur d'Oron (*dominus*), Rodolphe, fils de Guillaume¹⁰. Ce Rodolphe est dix ans plus tard coseigneur de Vevey avec Aymon, seigneur de Blonay et de Saint-Paul ; et l'on note dans une notice rédigée immédiatement après sa mort, vers 1246, que le mayor d'Attalens dépendait aussi de lui.

Que s'est-il passé ?

Frédéric de Gingins donnait à l'avoué Otton de 1068 deux fils : le Vaucher nommé dans l'acte et qui aurait été seigneur d'Oron, et un enfant non nommé qui serait Amédée de Blonay. Thèse insoutenable, puisque Vaucher est en réalité le père d'Amédée, que c'est à lui que l'évêque de Lausanne a donné Vevey et qu'Amédée de Blonay fut avoué d'Oron. Aussi Albert de Montet ne l'admit-il pas, mais, faute de trouver mieux, il demeura dans des généralités, posant cependant ce principe excellent, que

la seigneurie de Vevey n'a pu être partagée que lorsqu'il y a eu deux héritiers de la famille de Blonay.

Pour cette raison et d'autres encore, ce partage n'a pu avoir lieu qu'après 1166, et l'étude généalogique de la famille montre qu'il n'y a eu possibilité de l'effectuer qu'une seule fois : en 1178, à la mort de Vaucher II de Blonay. Les seigneuries de Blonay et de Vevey devinrent la propriété de ses deux fils : Guillaume, le mari de dame Belon de Saint-Paul, et Pierre. Guillaume eut trois fils : Henri qui mourut jeune, Jean qui fut chanoine, et Aymon qui perpétua la race. Pierre eut pour fils Vaucher III, que l'on voit en 1223 posséder le quart de la ville de Vevey, ses cousins en ayant le reste, et auparavant tenir le château de Blonay avec ces mêmes cousins, lui prenant dans une guerre le parti de l'évêque de Lausanne et du duc de Zähringen, son cousin Henri le parti opposé du comte de Savoie.

Vaucher III meurt peu après, et dès 1225 nous voyons Rodolphe d'Oron posséder sa part de la seigneurie de Vevey. Il en est nécessairement l'héritier. Rodolphe n'est cependant pas de même lignage que le puissant sire de Blonay. Dans un acte de 1215 concernant Hautcrêt, il figure avec les Fruence, le sénéchal et le vidomme de Blonay parmi les nobles vassaux. En 1220, dans une donation de dame Belon de Blonay-Saint-Paul à Haute-ribe, il figure aussi au nombre des ministériaux. Ce n'est donc pas un Blonay, et d'ailleurs il ne prendra jamais d'autre nom que celui d'Oron. Il est vassal de l'abbaye de Saint-Maurice, et l'un de ses descendants le reconnaîtra en déclarant que la moitié de son château est mouvante du couvent.

Dès lors, on peut difficilement supposer que Rodolphe n'appartienne pas à la famille même des mayors d'Oron.

Sans doute, après lui, on connaît encore des mayors héréditaires, mais ils peuvent appartenir à une autre branche. Rodolphe — ou bien son père Guillaume — a fait une fortune exceptionnelle. On s'en rend compte déjà par la construction du château d'Oron lui-même que M. Naef attribue à la fin du XII^{me} siècle. Fortune militaire peut-être, mais cela n'explique pas tout. Ceci surtout, que Rodolphe ait repris une partie tout au moins de l'héritage des Blonay. C'est manifestement l'amour qui a déterminé ce changement, c'est un mariage.

Rodolphe d'Oron n'est pourtant pas le gendre de Vaucher de Blonay ; celui-ci n'a pas été marié. Rodolphe est jeune cependant, car s'il est marié en 1215 à une Alice, il ne nomme que dix-huit ans après ses quatre fils. L'alliance Blonay-Oron doit être reportée à la génération antérieure, et à celle-là seulement, car autrement la transmission de Vevey et d'Attalens n'eût pas été possible. Or, la mère de Rodolphe, Emma, qui vivait encore en 1215, est contemporaine de Vaucher : il n'est donc point téméraire de la considérer comme sa sœur et l'héritière de sa branche. Ce serait ainsi d'un oncle que Rodolphe aurait hérité Vevey, tandis qu'il tenait Oron de son père Guillaume.

Hypothèse, sans doute, mais basée sur un ensemble d'indices qui concordent, sans que rien ne paraisse y contredire, surtout pas l'objection d'une mésalliance aussi peu sérieuse hier qu'aujourd'hui. Admettons donc qu'une gracieuse Emma de Blonay a connu un brillant Guillaume d'Oron, qu'elle a contribué à sa fortune, dont un témoignage imposant subsiste aujourd'hui : le château qui est son œuvre et nous reçoit sept siècles après avoir abrité leurs amours¹¹.

Maxime REYMOND.

NOTES

¹ *M. D. R.*, t. XX : F. de Gingsins, Origine de la maison de Faucigny... de la maison de Blonay ; *M. D. R.*, t. XVIII : Tableau généalogique de la maison d'Oron ; A. de Foras, *Armorial de Savoie*, t. I ; A. de Montet, *Documents relatifs à l'histoire de Vevey*.

² M. Reymond, *Oron et l'avouerie de Saint-Maurice (R. H. V., 1932)*.

³ Archives de Blonay, aux châteaux de Blonay et de Grandson.

⁴ Elles sont réunies dans une histoire particulière de la maison de Blonay.

⁵ M. Reymond, *Hypothèses sur l'origine de la maison de Blonay* (Archives héraldiques suisses, 1910) ; *Origine de la maison de Savoie* (Indicateur d'histoire suisse, 1919).

⁶ Cartulaire de Lausanne, p. 376. — M. Reymond, *Un rôle de cens du chapitre de Lausanne en l'an 1000* (Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 1917).

⁷ Mémoires de l'Académie salésienne, t. XXII.

⁸ Archives du château de Grandson (originaux et copies du XIV^{me} siècle).

⁹ Wurstemberger, *Peter der Zweite*, t. IV, p. 410.

¹⁰ Cartulaire de Hautcrêt, p. 53. Voir aussi *Liber donationum Altariæ*.

¹¹ Lu au château d'Oron le 23 septembre 1937.

Une lettre inédite de Frédéric-César Laharpe aux Fribourgeois

Avant même que la ville de Fribourg fût tombée aux mains des Français, le 2 mars 1798, une assemblée provisoire du département de Sarine et Broye s'était constituée à Payerne ; elle avait pour but d'organiser le nouveau canton de Fribourg conformément au projet de Constitution helvétique imposé par la France¹. C'est à cette assemblée que Frédéric-César Laharpe adressa, de Paris, le 7 mars 1798, la lettre qui va suivre : lettre pleine de conseils civiques et qui trahit les inquiétudes de Laharpe